

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.11/19

Un miroir peut toujours servir

Mme Laurence Studer, UDC

Le Conseil communal accorde naturellement une grande importance à la sécurité des usagers des rues de la Ville. A ce titre, des mesures sont régulièrement prises pour améliorer les situations qui le méritent en exigeant le respect de la taille de haies ou par des aménagements spécifiques. Dans ce sens, la pose de miroirs à chaque carrefour méritant une amélioration n'est pas toujours la meilleure solution en matière de sécurité.

Concernant le secteur concerné, le Conseil communal rappelle qu'un projet de modération de la circulation sur la route du Vorbourg a été finalisé et qu'il permettra l'amélioration de la visibilité et de la sécurité notamment au carrefour en question.

Suite à la mise en chantier de l'important projet « Le Ticle - Théâtre du Jura », le Conseil communal a dû reporter quelque peu la réalisation, car il était impossible de savoir précisément dès le départ comment se comporteraient les automobilistes. La volonté était de ne pas créer des bouchons supplémentaires en démarrant le chantier de la route du Vorbourg qui ne sera pas simple à gérer.

Il a ainsi été décidé que les travaux de la route du Vorbourg démarreraient en principe en mars 2020, soit après la période hivernale, ceci pour éviter des interruptions importantes liées à la météo.

Dans ce contexte, le Conseil communal ne voit donc pas la nécessité de poser un miroir pour une si courte durée, ce d'autant plus qu'en cette période et d'ici le début des travaux la végétation est beaucoup moins dense et restreint dans une moindre mesure la visibilité.

Concernant la problématique des haies qui masquent parfois la visibilité à certains carrefours, le Conseil communal a demandé à la Police municipale d'intensifier les contrôles et de faire respecter la réglementation applicable.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 11 novembre 2019